Compte rendu du CSAL du 14/11/2024

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni en formation spécialisée le 14 novembre 2024. La CFTC Finances publiques vous rend compte de cette instance.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du PV du CSAL en FS du 19 septembre 2024 :

L'alliance CFDT-CFTC a adopté par vote les procès-verbaux présentés.

2/ Proposition et adoption des dépenses suite à prescriptions d'aménagements de poste et dépenses diverses pour l'exercice du télétravail :

Les dépenses proposées ont été examinées par la FS le vendredi 11 octobre et validé dans sa première version pour un montant de 21 372,06 €.
Il reste actuellement 1 964,45 € dans l'enveloppe budgétaire de la formation spécialisée.

Les membres du CSAL se sont accordés sur la nécessité de recenser les besoins en matériel pour aménagements de poste dès janvier 2025.

Mise au vote de l'ensemble des dépenses proposées : Vote favorable.
Mise au vote du principe des dépenses supplémentaires : fauteuils et valises à roulettes. Vote favorable.

3/ Bilan du médecin du travail (pour information) :

Dans le cadre du régime actuel, tout agent est placé en surveillance par visite médicale tous les deux ans.
La médecine de prévention a reconnu avoir manqué de temps pour effectuer les visites quinquennales.
Depuis 2022, la périodicité des visites médicales des agents vérificateurs est passée à deux ans.

La fiche de visite est donnée à l'agent ayant été reçu par le médecin de prévention. Elle peut appuyer sa demande de mutation en cas de difficulté dans les conditions de travail.

4/ Bilan d'activité de l'assistant social (pour information) :

L'assistant de Service Social des Personnels de la Délégation Départementale d'Action Sociale de Seine Saint Denis, organise depuis 2023 deux permanences chaque mois à la DIRCOFI Ile-de-France pour accompagner les agents en ayant besoin (les agents peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence pour se rendre en entretien avec l'assistant social).

Permanence à la **DIRCOFI Ile-de-France** :

Syndicat National CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet – Télédoc 322 - 6 Rue Louise WEISS – 75013 Paris – Site internet : https://www.cftc-dgfip.fr
Membre de la Fédération CFTC Finances

http://dircofib11.intranet.dgfip/agents/vie-pratique/action_sociale.htm

Concernant le bilan de l'activité de l'assistant social, les créations de dossiers ont fortement augmenté entre 2023 et 2024 :

- 26 primo-dossiers en 2023 ;
- 45 dossiers en 2024 ;

La tendance de l'année 2023 a été **l'aide au logement** et dans un deuxième temps **l'aide financière** (9 aides financières pour 13 850 € accordées à des agents en 2023, 21 demandes d'aides financières accordées en 2024).

L'assistant social a constaté dans son rapport que les délais de traitement sont très longs pour l'ALPAF et la salubrité du logement proposé n'est pas garantie.
La plateforme BALAE a été recommandée. Cet outil est interministériel, les agents peuvent postuler sur trois logements en même temps : https://www.balae.logement.gouv.fr/login

L'assistant social de la DIRCOFI a monté un dossier en matière de « Droit au logement opposable » (DALO) auprès du préfet du département Seine-Saint-Denis 93, pour un agent et sa famille, en attente de plus de trois ans pour obtenir un logement social. En procédure DALO, le principe est que le logement est attribué dans les deux/trois mois.

D'autres agents de la DIRCOFI sont des proches aidants, en situation d'aide pour de jeunes enfants, des parents âgés ou des aînés en province. La majorité des agents accompagnés par l'assistant social sont des femmes.
L'assistant a également accompagné des agents pour la prise en charge administrative des congés maladie de longue durée ou suite à des changements de vie (divorce, séparations difficiles avec enfants à charge, etc.). La MASFIP est présente pour accompagner et aider les agents selon leur situation financière, notamment en matière de dépenses de santé importantes.

L'aide financière accordée en 2023 et 2024 se répartit en deux catégories :

- « aide pécuniaire » de 0 € à 3 000 €, non remboursable.
- « aide pécuniaire » sous forme de prêt, remboursable à partir de 40 € par mois, avec délai différé de 6 mois.

Le bureau du service social de la DGFIP va déménager en avril 2025, à Romainville.

5/ Enquête suite à l'incident du 29 mai 2024 (pour avis) :

Au prochain CSAL FS, sera proposé le vote sur des faits survenus le 29/05/2024, dans les locaux d'une brigade de la DIRCOFI IDF, après commission d'enquête des membres de la FS et rapport soumis au Directeur et proposé à la validation par les élus composant la Formation spécialisée. .

Syndicat National CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet – Télédoc 322 - 6 Rue Louise WEISS – 75013 Paris – Site internet : https://www.cftc-dgfip.fr
Membre de la Fédération CFTC Finances

Le médecin de prévention par intérim indique que le lien santé - travail est établi par une procédure RH, pas par la commission d'enquête. Le conseil médical en formation plénière se prononce également.

Cette commission d'enquête sera composée des membres des syndicats suivants : Solidaires, CGT et la CFTC Finances publiques (à confirmer par un prochain vote). Une divergence avec la Direction a contraint de reporter le vote sur la composition de cette commission d'enquête.

Est soumis au vote : « le principe d'établir une enquête sur les faits survenus le 29 mai au 3e étage Nord ».

Vote favorable à l'unanimité.

6/ Examen d'une fiche de signalement (pour information) :

Une fiche de signalement a été examinée par les élus du CSAL, concernant des faits subis par un agent en matière d'organisation de ses missions de contrôle fiscal. Cette fiche confirme la réalité des difficultés rencontrées par les agents du contrôle fiscal dans l'accomplissement de leur mission.

Les conditions de travail des agents de la DIRCOFI Ile-de-France ne sont pas exemptes de difficultés. La faible rémunération, le tassement des carrières et la primauté des résultats statistiques sur l'opérationnel sont des contraintes lourdes pesant sur les épaules des agents du contrôle fiscal. En parallèle les réseaux de fraude se renforcent et se développent, contribuant à creuser les déficits publics. La CFTC Finances publiques déplore et dénonce cette réalité qui peut être changée, grâce à la mobilisation des agents.

Votre élu CFTC siégeant au CSAL est présent pour défendre vos intérêts.
La section CFTC Finances publiques de la DIRCOFI demeure disponible pour vous accompagner et défendre vos droits.

Syndicat National CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet – Télédoc 322 - 6 Rue Louise WEISS – 75013 Paris – Site internet : https://www.cftc-dgfip.fr
Membre de la Fédération CFTC Finances